



PETITE ENFANCE À GENÈVE : DONNÉES STATISTIQUES 2017

En 2017, sur l'ensemble du canton de Genève, plus de 11'300 enfants d'âge préscolaire¹ fréquentent une structure d'accueil collectif et plus de 650 enfants sont pris en charge par des accueillantes familiales. L'offre d'accueil collectif dans les structures à prestations élargies représente 31 places pour 100 enfants d'âge préscolaire.

Composée de deux parties, cette note présente les principaux résultats du relevé statistique² mené auprès de l'ensemble des structures d'accueil de la petite enfance situées sur le canton de Genève : (i) l'accueil collectif³ et (ii) l'accueil familial de jour⁴. En outre, quelques données sur la prise en charge institutionnelle d'enfants à leur domicile sont présentées dans un encadré.

I. ACCUEIL COLLECTIF

PLACES OFFERTES ET NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS

En plus de 15 ans, l'accueil collectif dans le domaine de la petite enfance s'est considérablement développé, passant de 157 à 199 structures présentes sur le canton. Cette augmentation concerne essentiellement les structures offrant un accueil à prestations élargies (structures ouvertes au moins 45 heures par semaine et au moins 45 semaines par an, avec un repas de midi proposé) ; près de 40 nouvelles structures de ce type ont été créées durant cette période.

Nombre de structures d'accueil collectif, 2001-2017

| | 2001 | 2005 | 2010 | 2015 | 2016 | 2017 |
|-------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Prestations élargies | 63 | 65 | 82 | 95 | 99 | 102 |
| Prestations restreintes | 94 | 97 | 95 | 99 | 99 | 97 |
| Total | 157 | 162 | 177 | 194 | 198 | 199 |

Sources : SRED ; Office de la jeunesse (2001 à 2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (2015 à 2017).

Le nombre de places⁵ offertes dans les structures d'accueil à prestations élargies a ainsi fortement augmenté, passant de 2'810 places en 2001 à 6'520 à la fin de l'année 2017. Cela représente 3'710 places créées en plus de 15 ans dont 1'090 au cours des trois dernières années (soit +20%).

Nombre de places offertes dans les structures d'accueil collectif, 2001-2017

| | 2001 | 2005 | 2010 | 2015 | 2016 | 2017 |
|-------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Prestations élargies | 2'810 | 3'640 | 4'763 | 5'951 | 6'315 | 6'520 |
| Prestations restreintes | 1'850 | 1'850 | 1'938 | 2'076 | 2'072 | 2'039 |

Sources : SRED ; Office de la jeunesse (2001 à 2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (2014 à 2017).

Le nombre d'enfants accueillis dans ce type de structures a ainsi également considérablement augmenté ; il est passé de 5'738 à 7'757 enfants entre 2010 et 2017. L'intensité de la fréquentation pour ce type d'accueil est quant à elle stable, une place étant occupée par 1.2 enfants.

Nombre d'enfants accueillis dans les structures d'accueil collectif, 2010, 2016 et 2017

| | Nb. d'enfants | | | Nb. d'enfants/place | | |
|-------------------------|---------------|-------|-------|---------------------|------|------|
| | 2010 | 2016 | 2017 | 2010 | 2016 | 2017 |
| Prestations élargies | 5'738 | 7'610 | 7'757 | 1.2 | 1.2 | 1.2 |
| Prestations restreintes | 3'973 | 3'743 | 3'574 | 2.1 | 1.8 | 1.8 |

Sources : SRED ; Office de la jeunesse/ELP (2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (2016 et 2017).

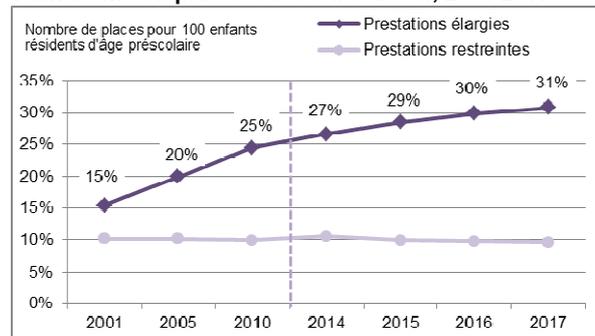
Le nombre de places offertes dans les structures d'accueil à prestations restreintes a comparativement peu évolué ces dernières années : on compte 1'850 places en 2001 et 2'039 places à la fin de l'année 2017 (soit +189 places en 15 ans). Le nombre de structures est resté relativement stable sur la période concernée (une centaine).

Quant au nombre d'enfants accueillis dans ces structures, il a diminué entre 2010 et 2017, passant de 3'973 à 3'574 enfants. En effet, la fréquentation pour ce type d'accueil s'est intensifiée : une place est occupée par 1.8 enfants en 2017 contre 2.1 en 2010.

TAUX D'OFFRE

Les enfants âgés de moins de 4 ans au 31 juillet bénéficient de 31 places pour 100 enfants dans les structures à prestations élargies ; cette offre a doublé en 15 ans, passant de 15% en 2001 à 31% en 2017. Quant à l'offre dans les structures à prestations restreintes, elle est stable et représente 10 places pour 100 enfants.

Taux d'offre en places d'accueil collectif, 2001-2017



Sources : SRED ; Office de la jeunesse (2001 à 2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (2014 à 2017.) ; OCPM (2001 à 2015) – OCSTAT (dès 2016).

SOURCES DE FINANCEMENT

Hormis la participation financière des parents⁶, l'accueil dans le domaine de la petite enfance est principalement subventionné par les communes genevoises⁷. Ainsi, en 2017, 87% des places offertes dans les structures d'accueil à prestations élargies, soit 5'652 places, sont subventionnées par les communes. Les places restantes sont financées soit par des institutions de droit public (5%), soit par des entreprises (4%) ou ne reçoivent aucune subvention (4%).

L'offre subventionnée par les communes pour ce type d'accueil représente près de 27 places pour 100 enfants d'âge préscolaire en 2017, contre 26 en 2016.

Nombre de places et taux d'offre* en places d'accueil collectif, selon les sources de financement, 2016 et 2017

| Prestations élargies | 2016 | | 2017 | |
|---------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Nb. places | Taux d'offre | Nb. places | Taux d'offre |
| Communes | 5'490 | 26.0% | 5'652 | 26.7% |
| Instit. de droit public** | 337 | 1.6% | 344 | 1.6% |
| Entreprises | 261 | 1.2% | 261 | 1.2% |
| Aucune subvention | 226 | 1.1% | 264 | 1.2% |
| Total*** | 6'315 | 29.9% | 6'520 | 30.9% |

| Prestations restreintes | 2016 | | 2017 | |
|---------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Nb. places | Taux d'offre | Nb. places | Taux d'offre |
| Communes | 1'564 | 7.4% | 1'577 | 7.5% |
| Instit. de droit public** | 12 | 0.1% | 12 | 0.1% |
| Entreprises | 80 | 0.4% | 80 | 0.4% |
| Aucune subvention | 416 | 2.0% | 371 | 1.8% |
| Total*** | 2'072 | 9.8% | 2'039 | 9.7% |

* Nombre de places pour 100 enfants résidents d'âge préscolaire.

** Établissements de droit public et sociétés anonymes de droit public.

*** Le nombre de places pouvant être exprimé en décimales, le total peut différer de la somme des places.

Sources : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance ; OCPM (2015) – OCSTAT (dès 2016).

Concernant l'offre dans les structures à prestations restreintes, plus du trois quarts des places sont subventionnées par les communes (soit 1'577 places en 2017). Pour ce type d'accueil, les places ne recevant aucune subvention représentent 18% des places, en légère baisse par rapport à 2016.

L'offre subventionnée par les communes pour ce type d'accueil est stable et représente 7,5 places pour 100 enfants d'âge préscolaire.

PERSONNEL ÉDUCATIF

Sur l'ensemble du canton, à la fin de l'année 2017, on comptabilise 2'720 professionnel-les⁸ en charge des enfants dans les structures d'accueil collectif de la petite enfance (+73 personnes depuis 2016). La plupart d'entre eux travaillent dans une structure d'accueil à prestations élargies (83%).

En termes de postes (en équivalent temps plein – ETP), cela représente 2'108 postes en 2017 (+60 postes depuis 2016), dont 1'833 postes dans les structures à prestations élargies et 275 dans les structures à prestations restreintes.

Personnel éducatif des structures d'accueil collectif, selon leur niveau de formation, 2016 et 2017

| Prestations élargies | 2016 | 2017 |
|----------------------------------|--------------|--------------|
| Niveau tertiaire | 1'314 | 1'369 |
| <i>dont éducateur-trice</i> | 1'264 | 1'344 |
| Niveau secondaire II | 832 | 861 |
| <i>dont CFC d'ASE*</i> | 368 | 453 |
| <i>dont formation générale**</i> | 315 | 287 |
| Formation non achevée | 45 | 39 |
| Total | 2'191 | 2'269 |

| Prestations restreintes | 2016 | 2017 |
|----------------------------------|------------|------------|
| Niveau tertiaire | 282 | 269 |
| <i>dont éducateur-trice</i> | 256 | 248 |
| Niveau secondaire II | 138 | 155 |
| <i>dont CFC d'ASE*</i> | 43 | 51 |
| <i>dont formation générale**</i> | 42 | 41 |
| Formation non achevée | 36 | 27 |
| Total | 456 | 451 |

* Certificat de capacité fédéral d'assistant-e socio-éducatif-ve. ** Formation générale : par exemple École de culture générale, Collège.

Source : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance.

La majorité du personnel éducatif travaillant dans les structures d'accueil collectif possède une formation de niveau tertiaire, principalement un diplôme d'éducatrices de l'enfance. On compte également un nombre important de personnes au bénéfice d'une formation de niveau secondaire II, avec un CFC d'assistant-e socio-éducatif-ve (ASE) ou une formation générale.

En termes de fonction occupée⁹ au sein des structures, la part des éducatrices de l'enfance parmi le personnel éducatif s'élève en 2017 à 59% dans les structures à prestations élargies, proche de la norme fixée par le règlement¹⁰ (60% d'éducatrices). On relève par ailleurs en 2017 une nette progression des titulaires d'un CFC d'ASE dans ces équipes : 20% contre 17% en 2016.

Dans les structures à prestations restreintes, la part d'éducatrices est stable au cours des deux dernières années (56%). On compte 11% d'ASE en 2017.

Répartition du personnel éducatif des structures d'accueil collectif, selon la fonction occupée, en postes ETP, 2016 et 2017

| Prestations élargies | 2016 | | 2017 | |
|----------------------|----------------|-------------|----------------|-------------|
| | Nb. | % | Nb. | % |
| Éducateur-trice | 1'021.2 | 58% | 1'088.7 | 59% |
| Auxiliaire | 496.3 | 28% | 518.0 | 28% |
| <i>dont ASE</i> | 301.9 | 17% | 371.6 | 20% |
| Aide | 255.1 | 14% | 226.4 | 12% |
| Total | 1'772.6 | 100% | 1'833.1 | 100% |

| Prestations restreintes | 2016 | | 2017 | |
|-------------------------|--------------|-------------|--------------|-------------|
| | Nb. | % | Nb. | % |
| Éducateur-trice | 155.1 | 56% | 154.7 | 56% |
| Auxiliaire | 79.0 | 29% | 77.0 | 28% |
| <i>dont ASE</i> | 27.3 | 10% | 31.4 | 11% |
| Aide | 41.1 | 15% | 43.3 | 16% |
| Total | 275.1 | 100% | 275.0 | 100% |

Source : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance.

II. ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

Dans le domaine de l'accueil familial de jour, on distingue l'accueil familial *dépendant* (accueillantes familiales de jour employées par une structure de coordination ou une crèche familiale) de l'accueil familial *indépendant* (accueillantes familiales de jour regroupées en associations ou *totalemment indépendantes*¹¹).

ACCUEILLANTES FAMILIALES DE JOUR (AFJ)

Fin 2017, on dénombre sur le canton de Genève un peu plus de 400 accueillantes familiales de jour (AFJ) possédant une autorisation d'exercer délivrée par les autorités publiques.

Parmi ces accueillantes familiales, 211 AFJ (dites *dépendantes*) sont employées par l'une des quatre structures de coordination¹² ou l'une des deux crèches familiales¹³ existantes sur le canton. Les AFJ (dites *indépendantes*) regroupées dans l'une des trois associations¹⁴ existantes sur le canton sont au nombre de 79 en 2017. Les AFJ *totalemment indépendantes* (hors associations) sont quant à elles au nombre de 122¹⁵.

Nombre d'accueillantes familiales de jour, selon le type de structure, 2016 et 2017

| Accueil familial | 2016 | 2017 |
|----------------------------|------------|------------|
| dépendant | 216 | 211 |
| Structures de coordination | 171 | 170 |
| Crèches familiales | 45 | 41 |
| indépendant | 78 | 79 |
| Associations | 78 | 79 |

Source : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance.

PLACES OFFERTES

En termes de nombre de places¹⁶ offertes par l'accueil familial *dépendant* pour les enfants d'âge préscolaire, il représente 441 places en équivalent temps plein (ETP) en 2017. On relève une augmentation de près de 50 places ETP par rapport à 2016 alors que le nombre d'AFJ *dépendantes* a légèrement baissé entre 2016 et 2017. Quant au nombre d'enfants accueillis, il est resté au même niveau que l'année précédente dans les structures de coordinations (373 enfants accueillis en 2017) et a légèrement augmenté dans les crèches familiales (149 enfants accueillis en 2017 contre 126 en 2016).

À l'échelle du canton, l'accueil familial *dépendant* représente une offre de 2,1 places pour 100 enfants résidents d'âge préscolaire.

Nombre de places* en accueil familial pour les enfants d'âge préscolaire et taux d'offre, 2016 et 2017

| Accueil familial | 2016 | | 2017 | |
|--------------------------------|------------|--------------|------------|--------------|
| | Nb. places | Taux d'offre | Nb. places | Taux d'offre |
| dépendant | 393 | 1.9% | 441 | 2.1% |
| Structures de coordination AFJ | 264 | 1.3% | 292 | 1.4% |
| Crèches familiales | 129 | 0.6% | 149 | 0.7% |
| indépendant | 78 | 0.4% | 86 | 0.4% |
| Associations | 78 | 0.4% | 86 | 0.4% |

* Nombre de places en ETP, soit 45 heures par semaine.

Sources : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance ; OCSTAT.

Pour l'accueil familial *indépendant*, le nombre de places ETP pour les enfants d'âge préscolaire s'élève à 86 places en 2017, en légère augmentation par rapport à 2016, alors que le nombre d'AFJ *indépendantes* est resté similaire entre 2016 et 2017. Quant au nombre d'enfants accueillis par les AFJ *indépendantes*, il s'élève à 141 enfants en 2017, au même niveau qu'en 2016.

À l'échelle du canton, cette offre représente 0,4 places pour 100 enfants résidents d'âge préscolaire.

Nombre d'enfants d'âge préscolaire accueillis dans les structures d'accueil familial, 2016 et 2017

| Accueil familial | 2016 | | 2017 | |
|--------------------------------|-------------|-------------------|-------------|-------------------|
| | Nb. enfants | Nb. enfants/place | Nb. enfants | Nb. enfants/place |
| dépendant | 497 | 1.3 | 522 | 1.2 |
| Structures de coordination AFJ | 371 | 1.4 | 373 | 1.3 |
| Crèches familiales | 126 | 1.0 | 149 | 1.0 |
| indépendant | 142 | 1.8 | 141 | 1.6 |
| Associations | 142 | 1.8 | 141 | 1.6 |

Source : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance.

CONCLUSION

L'offre d'accueil préscolaire poursuit son développement notamment avec l'ouverture régulière de nouvelles structures d'accueil collectif à prestations élargies dans le canton, ce qui correspond particulièrement aux attentes et aux besoins des familles (cf. *Focus n°1*). On observe, cependant, que cette offre présente encore d'importantes différences d'une commune à l'autre (cf. *Focus n°15*).

Alexandre Jaunin, Laure Martz

Encadré : Prise en charge des enfants à domicile¹⁷

À Genève, deux entités proposent une prise en charge institutionnelle des enfants au domicile des familles : la structure *Mary Poppins*¹⁸ (entreprise de la Fondation Pro Juventute Genève) et le service d'accompagnement à domicile *Chaperon Rouge* de la Croix-Rouge genevoise¹⁹.

Au printemps 2018, on comptabilise 177 assistantes parentales *Mary Poppins* et 36 accompagnantes à domicile *Chaperon Rouge*, prenant en charge respectivement 191 et 50 enfants d'âge préscolaire au domicile des familles. On compte ainsi 225 familles (respectivement 176 et 49), réparties dans une vingtaine de communes du canton, bénéficiant de cette offre. Source : *Mary Poppins* (31 mai 2018) et *Chaperon Rouge* (30 avril 2018).

Les assistantes parentales et les accompagnantes à domicile peuvent garder jusqu'à 3 enfants de la même famille (âgés de 0 à 12 ans). La prise en charge est au minimum d'un jour par semaine, avec des horaires réguliers (10 heures maximum par jour), pour un minimum de 6 mois²⁰.

Les assistantes parentales et les accompagnantes à domicile doivent suivre une formation de 16 semaines (dont 6 modules de l'AFP ASA et 6 semaines de stage pratique dans une crèche)²¹. Cette formation s'adresse aux candidates en fin de droit de chômage ou bénéficiaires de l'Hospice général répondant aux critères d'éligibilité des emplois de solidarité, ainsi qu'aux prérequis définis par *Mary Poppins* et *Chaperon Rouge*. Ces emplois sont subventionnés par le Département de l'emploi et de la santé (DES).

Publications de l'OCPE/SRED

- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). « Accueil des jeunes enfants : premiers résultats de l'enquête auprès des familles genevoises ». *Focus n°1*, octobre. Genève : OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). « Accueil des jeunes enfants : disparités géographiques dans le canton de Genève ». *Focus n°2*, novembre. Genève : OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2015). « Accueil des jeunes enfants et horaires de travail des parents ». *Focus n°3*, janvier. Genève : OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Benninghoff, F. (2015). « Facteurs sociodémographiques influençant la prise en charge extra-parentale des jeunes enfants ». *Focus n°6*, août. Genève : OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Benninghoff, F. (2015). « Facteurs sociodémographiques influençant le choix d'un mode d'accueil pour les jeunes enfants ». *Focus n°7*, août. Genève : OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Benninghoff, F. (2016). « Petite enfance à Genève : dépenses consacrées par les familles genevoises pour l'accueil des jeunes enfants ». *Focus n°11*, octobre. Genève : OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Martz, L. (2017). « Petite enfance à Genève : données statistiques 2016 ». *Focus n°12*, juin. Genève : OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Benninghoff, F., Martz, L. (2017). « Petite enfance à Genève : quelle offre territoriale en 2016 ? ». *Focus n°13*, juin. Genève : OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Brüderlin, M., Jaunin, A. (2017). *Pratiques tarifaires des communes genevoises en matière d'accueil préscolaire. Description des pratiques tarifaires 2015/2016 et simulations des tarifs*. Canton de Genève: OCPE/SRED.

Notes

- ¹ Enfants âgés de moins de 4 ans révolus au 31 juillet.
- ² Ce relevé statistique est assuré annuellement depuis 2014 par l'OCPE/SRED et est inscrit dans le Règlement sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (RSAPE - J 6 29.01, art. 29). Toutes les structures d'accueil collectif bénéficiant d'une autorisation d'exploitation du service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) participent à ce relevé statistique (hormis les haltes garderies), ainsi que les structures d'accueil familial.
- ³ Dans le canton de Genève, on distingue deux types de structures d'accueil collectif : (i) celles à prestations élargies : structures ouvertes au moins 45 heures par semaine et au moins 45 semaines par an, avec un repas de midi proposé ; (ii) celles à prestations restreintes : structures ne remplissant pas les trois conditions cumulatives précédentes.
- ⁴ Dans le canton de Genève, on distingue deux types d'accueil familial : (i) accueil familial pratiqué à titre *dépendant* (accueillantes familiales de jour employées par les structures de coordination et les crèches familiales) ; (ii) accueil familial pratiqué à titre *indépendant* (accueillantes familiales de jour regroupées en associations) et les accueillantes familiales *totalelement indépendantes*.
- ⁵ Le nombre de places correspond à la capacité maximale d'accueil autorisée par le SASAJ. Pour les structures à prestations restreintes de 2001 à 2010, le nombre de places est une moyenne entre la capacité d'accueil du matin et celle de l'après-midi ; depuis 2014, il correspond au nombre de places maximum sur une demi-journée.
- ⁶ Pour les structures d'accueil à prestations élargies, la participation financière des parents est fixée en fonction de leur capacité économique (LSAPE, art. 6).
- ⁷ Au niveau fédéral, la Confédération soutient financièrement la création de structures d'accueil de jour par un programme d'impulsion. Ce programme d'impulsion d'un montant de 320 millions de francs a été mis en place pour une période de 8 ans (2003-2011), puis a été reconduit deux fois pour des périodes de 4 ans, avec un montant de 120 millions de francs à chaque fois. Il vient d'être à nouveau reconduit pour une troisième fois.

Au niveau communal, il existe par ailleurs depuis 2010 un fonds intercommunal alimenté par les communes (loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'éducation de l'intercommunalité – LRPF). Ce fonds participe au financement des frais d'exploitation des structures de la petite enfance en octroyant 10'000 francs par place d'accueil à plein temps par an.

⁸ Le personnel éducatif comprend toutes les personnes exerçant une fonction éducative auprès des enfants. Ne sont pas compris le personnel administratif et technique et le personnel en formation (stagiaire, apprentis) ainsi que le personnel de direction.

⁹ Dans le canton de Genève, on distingue trois fonctions :

(i) Éducatrices-trices : les personnes engagées en qualité d'éducatrice doivent être au bénéfice d'une formation professionnelle en éducation de la petite enfance et être titulaire d'un diplôme professionnel de niveau tertiaire reconnu équivalent au diplôme décerné dans le canton de Genève (École supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance [ESEDE]), ou de l'attestation de qualification résultant de la procédure de reconnaissance et validation des acquis délivrés par le département (RSAPE, art. 15) ;

(ii) Auxiliaires : personnes ne disposant pas du diplôme requis mais devant être au bénéfice d'une formation de niveau secondaire II achevée. Les assistant-e-s socio-éducatif-ve-s détenant un certificat fédéral de capacité sont comptabilisés dans cette catégorie ;

(iii) Aides : personnes devant être au bénéfice d'une formation de niveau secondaire II achevée, avec un contrat de durée limitée, et généralement en attente d'une formation dans le domaine socio-éducatif.

¹⁰ Le règlement en vigueur (RSAPE, art. 9, al. 2) stipule que, pour tous les types de structures d'accueil collectif, « la répartition du personnel éducatif encadrant les enfants doit respecter la proportion de 60% d'éducatrices et éducateurs de l'enfance titulaires d'un diplôme d'une école supérieure et de 40% de titulaires d'un certificat fédéral de capacité d'assistantes et d'assistants socio-éducatifs ».

¹¹ Les AFJ totalement indépendantes ne font pas partie du relevé statistique ; cela nécessiterait un recensement individuel auprès de chaque accueillante familiale totalement indépendante.

¹² AFJ Genève Sud-Ouest, AFJ Meyrin-Vernier-Mandement, AFJ Rhône-Sud et AFJ Poisson Rouge (Ville de Genève).

¹³ Flottille et Pastourelle.

¹⁴ Supernounou, Le Couffin et Koala.

¹⁵ Source SASAJ.

¹⁶ Les AFJ ont tendance à accueillir moins d'enfants que ce qui leur est accordé par leur autorisation. Pour le relevé statistique de l'OCPE, ce sont donc les places effectivement utilisées (et non les places autorisées par le SASAJ) qui sont recensées en ETP, soit 45 heures par semaine (en référence à la définition de l'accueil collectif à prestations élargies).

¹⁷ La prise en charge des enfants à domicile se distingue de la prise en charge hors du foyer familial notamment par le fait que celle-ci n'est pas soumise à autorisation et à surveillance (cf. *Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants de 1977* : le placement d'enfants hors du foyer familial est soumis à autorisation et à surveillance et les personnes qui, publiquement, s'offrent à accueillir régulièrement dans leur foyer, à la journée et contre rémunération, des enfants de moins de 12 ans doivent l'annoncer à l'autorité).

¹⁸ L'offre *Mary Poppins* existe depuis 2008.

¹⁹ Le service d'accompagnement à domicile *Chaperon Rouge* existe depuis 2009. *Chaperon Rouge* propose par ailleurs depuis 1993 un service de dépannage en urgence à domicile, principalement lorsqu'un enfant (0 à 12 ans) est malade.

²⁰ *Chaperon Rouge* propose deux types de contrat : de courte durée de 1 à 6 mois au tarif « temporaire », de longue durée de 6 à 12 mois, renouvelable, au tarif « fixe ».

²¹ Les six modules de l'attestation fédérale professionnelle d'Aide en Soins et Accompagnement (AFP ASA) sont donnés par l'OrTra santé-social Genève (Organisation du monde du travail).